

ACADEMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

R A P P O R T
FAIT PAR
M. LÉLUT
SUR UN OUVRAGE DE M. FERRUS
intitulé
DES PRISONNIERS
DE L'EMPRISONNEMENT ET DES PRISONS

suivi d'observations
PAR MM. VILLERMÉ, BÉRENGER, DUNOYER,
DUPIN ET G. DE BEAUMONT

Novembre 1850

L'Académie m'a chargé de lui faire un rapport sur un ouvrage de M. Ferrus ayant pour titre : Des prisonniers, de l'emprisonnement et des prisons. Je viens m'acquitter de ce devoir.

L'emprisonnement et les prisonniers, c'est là un sujet qui a occupé plus d'une fois les moments de l'Académie et qui pourra les occuper encore, car la réforme à laquelle il se rapporte n'est toujours qu'à l'état de projet. M. Ferrus vient offrir d'importants matériaux à la solution des questions que soulève cette réforme, et, à ce titre, son livre a droit à un sérieux examen.

Jadis médecin en chef d'un grand hospice d'aliénés, actuellement inspecteur général du service de santé de ces sortes d'établissements, chargé souvent, en cette qualité, de l'inspection des prisons, M. Ferrus a étudié en homme pratique tout ce qui est relatif à l'hygiène, à la médecine et même à l'administration des maisons de détention. Il a, de plus, porté particulièrement son attention sur la double question de l'influence des divers systèmes d'emprisonnement sur la santé physique et morale des détenus. Ce sont les résultats de cette expérience qu'il a déposés dans son livre ; je vais au moins les y signaler.

L'ouvrage de M. Ferrus se divise en quatre, ou plus logiquement, en trois parties : une partie historique, une partie théorique, une partie relative aux applications ou à la pratique.

La partie historique rappelle, comme on devait s'y attendre, quelques-unes des origines des deux ou trois principaux systèmes d'emprisonnement qui sont en présence depuis soixante ou quatre-vingts ans ; c'est dire qu'il y est question de Gand et de son panoptique, de Walnutt-street et de son mode d'isolement si dangereusement absolu, de Milbanck, d'Auburn, de Philadelphie, de Genève enfin et de son système mixte. Il ne pouvait y avoir dans cette introduction rien de tout à fait neuf, mais elle contient des rapprochements intéressants qu'on serait fâché de ne pas y voir.

Il est toutefois un défaut que je reprocherai à cette première partie de l'ouvrage de M. Ferrus : ce sont de longs développements sur des matières sans doute fort importantes, mais qui appartiennent à la seconde ou à la troisième partie et qui, en effet, y sont traitées de nouveau. Ces développements sont surtout relatifs aux questions des maladies, de la mortalité, de la folie, de l'alimentation, du travail, du suicide enfin et de ses divers modes. Il eût mieux valu, je crois, se livrer à ces développements d'un seul coup, dans la seconde ou dans la troisième partie : ils y eussent gagné en force et en unité.

La seconde partie de l'ouvrage que j'analyse a pour objet d'abord l'étude des prisonniers eux-mêmes, et, pour parler le langage de l'auteur, de leurs conditions physiques,

morales et intellectuelles. Il y est question ensuite de la direction et du régime de la prison, des devoirs du directeur, du système de l'entreprise comparé à celui de la régie, de la part qui peut être faite dans la tenue des maisons de détention aux frères des écoles chrétiennes, des punitions, des récompenses, de l'enseignement moral, professionnel et religieux.

Il y a dans cette seconde partie deux chapitres particulièrement importants.

Le premier est celui où l'auteur, traitant des conditions physiques des détenus, montre que ces hôtes des prisons ne sont pas, à beaucoup près, d'apparence aussi terrible qu'on est disposé à le croire, et que, sous le rapport de la stature, de la force et de la santé du corps, ils sont généralement au-dessous de la moyenne.

Le second, beaucoup plus important encore, car il est la clef du système même d'emprisonnement exposé dans le livre de M. Ferrus, est relatif à la division des détenus en trois catégories, basées sur le caractère ou l'étendue de leur intelligence.

À commencer par les détenus qui sont le plus haut placés sous ce rapport, et pour employer le langage de l'auteur, « il y a d'abord les condamnés *pervers intelligents*, qui pèchent sciemment, soit par organisation, soit par système.

« Il y a, en second lieu, les condamnés *vicieux, abrutis, passifs* ou seulement *bornés*, qui sont entraînés au mal non par absence complète de discernement, mais par indifférence pour la honte comme pour le bien, par lâcheté, par paresse pour ainsi dire, et par défaut de résistance aux incitations mauvaises.

« Il y a, en troisième lieu, les condamnés *ineptes* ou *incapables*, à intelligence obtuse ou dépourvue d'industrie, qui n'ont jamais apprécié la portée de leurs actes, et qui ont subi, pour la plupart, différentes condamnations non-seulement sans les redouter, mais presque sans les comprendre.

C'est sur cette division psychologique ou plutôt morale des détenus, que l'auteur regarde comme capitale, et sur laquelle il revient dans maint endroit de son livre, que sont basés son système complexe et mixte de l'emprisonnement et les diverses considérations qui s'y rattachent.

La troisième partie, la partie dite des applications, se compose d'abord de considérations sur la pénalité. L'auteur discute en cet endroit de son livre les questions relatives aux effets de la solitude, de la réclusion en commun, de l'encellulement soit absolu, soit de nuit seulement, enfin à ceux du silence. Il étudiera plus tard ces effets dans le sexe féminin, dans l'enfance et dans la vieillesse.

Appliquant les conclusions auxquelles il arrive sur ces divers sujets aux trois catégories de détenus qu'il a précédemment établies, il est d'avis, et c'est là la conclusion générale et capitale de son travail, il est d'avis qu'il faut appliquer l'encellulement absolu, c'est-à-dire de jour et de nuit, à la première classe des condamnés, celle des *pervers intelligents*; qu'on ne doit soumettre les condamnés de la deuxième classe, les *vicieux bornés*, qu'à l'encellulement de nuit, avec travail en commun et en silence durant le jour ; que les condamnés, enfin, de la troisième classe, les *ineptes incapables*, doivent être détenus en commun soit durant le jour, soit durant la nuit, sans même que leur travail s'accomplisse sous la règle absolue du silence.

Sous le titre d'applications complémentaires et médicales dont l'auteur traite soit dans cette troisième partie, soit dans une quatrième, sont comprises des considérations de diverse nature et relatives à divers ordres de détenus. Ce sont des études sur l'emprisonnement appliqué à l'enfance, à la femme, à la vieillesse, aux délits politiques ; des développements sur les colonies agricoles de jeunes détenus, nature d'établissement à laquelle M. Ferrus est, avec raison, tout à fait favorable; sur l'introduction des corporations religieuses dans l'administration des prisons, introduction qu'il ne croit pas sans quelque danger ; enfin, sur les graves questions de la récidive et du patronage. Sur ce dernier point, M. Ferrus s'en réfère beaucoup, et à juste titre, à un bon traité de M. Bonneville sur les *Institutions complémentaires du régime pénitentiaire*, ouvrage dont j'ai moi-même rendu compte jadis à l'Académie.

Les applications plus particulièrement hygiéniques et médicales forment la matière des derniers chapitres de l'ouvrage que j'analyse, et ont pour objet la construction même de la prison, le travail, l'alimentation, le vêtement.

Le travail, suivant la pensée de M. Ferrus, doit être mis en corrélation, en proportion

avec la nature et la quantité de la nourriture, et cette dernière, sous ces deux rapports, n'est que trop souvent insuffisante. M. Ferrus appelle avec raison l'attention de l'autorité administrative sur la nécessité de donner aux détenus une alimentation qui, sans avoir rien d'excessif, prévienne au moins les dangers généraux de la vie recluse, et ceux qui résultent plus particulièrement de la nature de plusieurs des travaux auxquels ils sont soumis. Si la nourriture, dans les maisons de détention, est généralement mauvaise et parcimonieusement donnée, il en est de même au moins de l'habillement. C'est donc très-légitimement aussi que M. Ferrus provoque la sollicitude de l'autorité sur cette partie de ses devoirs et sur les inconvénients qui résultent, pour la santé des détenus, de l'insuffisance de leur vêtement.

C'est avec toute raison, enfin, qu'il se plaint du peu d'autorité qu'ont les médecins des prisons pour tout ce qui tient pourtant, de la manière la plus étroite et la plus exclusive, aux devoirs, aux droits de leur profession. Non-seulement les médecins des prisons ne peuvent rien prescrire et même conseiller de relatif à l'hygiène générale de l'établissement, mais trop souvent ils voient leur autorité méconnue et entravée là où cependant elle devrait être toute-puissante, c'est-à-dire dans les infirmeries de la prison.

Je viens de présenter une analyse, que je crois exacte à livre de M. Ferrus, une indication à peu près complète de tous les points qui y sont traités. J'ai donné ainsi la mesure de l'importance de cet ouvrage, et des enseignements que peuvent y puiser la science et l'administration. Je signalerai parmi ses parties les plus importantes, et à mon avis les plus vraies, celles où il est traité du suicide, de l'alimentation du vêtement, du travail, du rôle que doivent jouer dans la direction ou la surveillance des détenus les corporations religieuses, de la construction des prisons, du service médical enfin dans ces établissements; mais je ne me bornerai point à cette énumération.

Dans un livre ayant pour titre *Des prisonniers et de l'emprisonnement*, fait à l'époque actuelle, par un médecin ayant, comme M. Ferrus, pleine qualité pour le faire, évidemment la question capitale qu'on s'attend à y voir traiter, discuter et peut-être résoudre, c'est la question comparative des divers modes d'emprisonnement considérés au point de vue de la médecine, c'est-à-dire au point de vue de leur influence sur la santé physique et morale des détenus.

Cette question est, en effet, la plus considérable et la plus considérablement traitée dans l'ouvrage de M. Ferrus, celle à laquelle il revient à diverses reprises et qui est presque seule reproduite dans les conclusions de son travail.

L'emprisonnement collectif, l'ancien emprisonnement, qu'on y parle beaucoup ou qu'on y parle peu (car on y parle toujours, malgré la règle du silence), cet emprisonnement donne-t-il lieu à un plus ou à un moins grand nombre de cas de mort ou de folie que l'emprisonnement individuel ?

Voilà, en deux mots, la question ; et on peut l'aborder, sinon la résoudre, de deux manières : par le raisonnement et par les faits.

Ces deux manières, M. Ferrus les a employées, et de ses observations et de ses études sur ce sujet, il a cru pouvoir conclure, contrairement, il l'avoue lui-même, à une opinion par lui émise en 1835 dans un rapport à l'Académie de médecine, que l'encellulement, l'emprisonnement individuel, profitable aux détenus qui ne sont point dépourvus d'un certain degré d'intelligence, serait injuste et stérile, sinon même fatal, pour la masse des condamnés.

Rappelons-nous, en effet, que nous avons vu M. Ferrus diviser les prisonniers en trois catégories : une première catégorie composée de ceux qu'il appelle les *pervers intelligents*, une seconde qui comprendrait les *vicieux bornés*, une troisième enfin dite des *ineptes incapables*.

C'est pour la première seule de ces catégories que M. Ferrus admet, recommande l'emprisonnement individuel dans toute sa sévérité, ou plutôt dans toutes les conditions suivant lesquelles il est appliqué en ce moment dans quelques-unes de nos prisons cellulaires.

Quant aux deux autres catégories, M. Ferrus croit que ce mode d'emprisonnement, indépendamment de ce qu'il serait à peu près inutile à l'amendement du détenu, nuirait infailliblement à la double santé de son corps et de son âme. Il estime, en conséquence, qu'on ne doit leur appliquer que l'emprisonnement en commun approprié à chacune d'elles, ainsi que je l'ai exposé plus haut.

J'ai moi-même étudié beaucoup les prisonniers et l'emprisonnement; je les ai étudiés

depuis plus de vingt ans, avec tous les détails nécessaires, dans la prison la plus considérable du département de la Seine, la prison du dépôt des condamnés, prison dont j'étais le médecin naguère encore, et qui renferme des détenus de toutes les espèces et de tous les degrés, depuis le plus mince correctionnel jusqu'au forçat condamné à vie et à l'assassin préméditateur qui attend dans un cachot le moment de porter sa tête à l'échafaud. Je suis allé, en outre, étudier les prisonniers et les prisons dans tout le reste de la France, y visitant les bagnes, les maisons centrales de réclusion, les prisons correctionnelles, les vingt-quatre ou trente prisons cellulaires actuellement existantes; j'ai continué ces études en Suisse, en Belgique, en Hollande, en Italie, pays où j'ai eu occasion de voir les trois ou quatre berceaux du système dit *pénitentiaire*.

Je crois pouvoir dire que, de toutes ces peines, de toute ces études, il est résulté pour moi une certaine expérience des prisons et des prisonniers, une certaine connaissance du meilleur mode d'emprisonnement applicable à l'immense majorité des détenus.

En me fondant sur cette expérience, sur les conditions de cette connaissance, je ne saurais admettre, avec M. Ferrus qu'il y ait entre les détenus qu'il appelle *pervers intelligents* et ceux qu'il nomme *vicieux bornés* une différence de telle nature et de tel degré qu'on doive appliquer aux premiers l'emprisonnement cellulaire et y soustraire les derniers. Si l'on pouvait, d'une telle distinction dans le moral des détenus, conclure à une telle différence dans le mode d'incarcération, ce serait d'une façon contraire que l'application devrait en être faite : c'est-à-dire qu'il faudrait conseiller de mettre les seconds, les vicieux bornés, en cellule, et de laisser les autres à l'emprisonnement collectif. Mais, je me hâte de le dire, il ne faut faire aussi profondément ni cette distinction entre les détenus, ni cette différence dans le mode d'emprisonnement à leur infliger.

Il y a parmi les condamnés, et M. Ferrus a eu raison de le dire, un certain nombre de pauvres têtes, deux, trois, quatre sur cent peut-être, esprits imparfaits, imbéciles, idiots, plus justiciables de la médecine que de la justice, et qui seraient mieux placés dans un hospice que dans une prison. Mais, à part cette élimination et cette opportunité sur lesquelles j'ai moi-même insisté ailleurs, le reste des détenus, d'une intelligence sans doute variable dans sa nature et son degré, qu'on les appelle *vicieux* ou *pervers*, le reste des détenus, dis-je se compose d'esprits assez actifs dans le mal, tous très-capables d'en donner ou d'en recevoir la contagion et de propager au dehors, et qui doivent, autant les uns que les autres, être mis dans l'impossibilité de contracter et de propager cette contagion, c'est-à-dire être, les uns comme les autres, soumis à l'emprisonnement individuel.

Cette division des détenus en deux catégories principales (je fais actuellement abstraction de la dernière, celle des détenus ineptes), les pervers intelligents et les vicieux bornés, les premiers ne formant guère, suivant M. Ferrus, que le cinquième de la population prisonnière; cette distinction et cette proportion sont, à mon avis, tellement contraires aux faits et aux chiffres, qu'elles sont contredites par des faits et des chiffres contenus dans l'ouvrage même de M. Ferrus.

Ainsi, dans un tableau relatif à l'intelligence des détenus, je vois que, sur un total de 2,000, il s'en trouve près de 1,300 d'une intelligence ordinaire ou de capacité moyenne, 345 d'une intelligence plus développée, 37 d'une aptitude supérieure, et 365 seulement d'une intelligence bornée, dont 35 à peu près imbéciles. Cela réduirait à un sixième au plus le nombre des détenus bornés qui, d'après le dire de M. Ferrus, ne devraient pas être mis en cellule, et porterait aux cinq sixièmes d'une population prisonnière le nombre des détenus d'une intelligence ordinaire ou plus qu'ordinaire, qui, d'après lui, peuvent et doivent subir l'emprisonnement individuel.

J'ai dit que, pour motiver une opinion contraire, son opinion de la nécessité de n'appliquer l'encellulement de jour et de nuit qu'à une seule classe, à la minorité des détenus, M. Ferrus avait eu recours au raisonnement et aux faits.

Ses raisonnements, connus pour ainsi dire à l'avance de ceux qui se sont occupés de ces questions, reviennent tous, en définitive, aux dangers de la solitude, de l'isolement, du silence, d'un mouvement insuffisant, dangers qui touchent à la fois à la santé du corps et à celle de l'âme. Je me borne à en dire ceci : c'est qu'appliqués à l'encellulement tel qu'il est actuellement pratiqué dans nos bonnes prisons cellulaires, ces raisonnements ne m'ont pas convaincu et ne pouvaient pas me convaincre.

M. Ferrus, pour prendre un exemple, prétend que le danger de la solitude est en raison directe du moindre développement et de la moindre culture de l'intelligence; et il conclut de là que l'emprisonnement individuel ne sera pas dangereux pour ceux des détenus qu'il appelle pervers intelligents, mais qu'il pourra l'être et le sera pour ceux qu'il désigne sous le titre de vicieux bornés. Je crois, si l'on eût voulu, si l'on eût dû faire une distinction de cette nature qu'il eût fallu renverser la proposition. A cet égard, suivant moi, il ne peut y avoir aucun doute. Une intelligence plus étendue, plus excitable, soumise au régime de l'isolement, se replie d'autant plus sur elle-même; après s'être concentrée, elle s'exalte, et, malgré la distraction d'un travail manuel, elle peut plus facilement arriver au trouble de ses facultés. Une intelligence bornée, au contraire, trouvera dans l'emprisonnement individuel, dans les communications qu'il permet, dans le travail qui en est la base, tout ce qui suffit à son plein exercice et à son maintien en santé.

Je regarde donc, comme inadmissible, au point de vue d'une distinction à faire dans le mode d'emprisonnement, cette distinction des détenus en *pervers* et en *vicieux* plus ou moins *bornés* ou *intelligents*. Quand on a admis la nécessité de l'emprisonnement individuel pour une de ces catégories, on l'a par cela même admise pour l'autre. Aussi pensé-je qu'on peut, en définitive, continuer à considérer M. Ferrus comme un partisan sans restriction de ce mode d'incarcération.

Si je n'ai pas trouvé dans ses raisonnements la raison d'admettre avec lui la distinction pratique qu'il propose, cette raison, je la trouve encore moins dans les faits qu'il a allégués. Ces faits, du reste, sont, pour la plupart, tirés d'une expérience qui n'est pas la sienne, empruntés à d'autres observateurs soit en France, soit à l'étranger, et la plupart sont déjà connus et ont été contredits.

M. Ferrus, qui a visité un certain nombre de prisons ordinaires de correction et de réclusion, n'a vu, ainsi qu'il le dit lui-même, que trois prisons cellulaires, celles de Bordeaux, de Tours, de Paris. Il ne regrette pas, ajoute-t-il, de ne pas en avoir visité et étudié davantage; car il ne croit pas que pour résoudre la double question de l'influence du mode d'emprisonnement sur la santé du corps et de l'âme, on puisse comparer utilement ce qui se passe, sous ces deux rapports, dans les prisons de l'ancien système et dans les prisons cellulaires actuellement existantes en France.

Je suis d'un avis opposé et j'ai déjà eu occasion de le dire à l'Académie.

Il y a maintenant dans notre pays vingt-cinq à trente prisons cellulaires, dont quelques-unes sont en exercice depuis environ dix ans. Je les ai presque toutes visitées, et je possède sur les plus importantes des états numériques relatifs aux cas de mort et de folie qui s'y produisent. De ses maisons, il est vrai, quelques-unes sont tout à fait insignifiantes, et l'isolement des détenus n'y est pas réel. Mais il y en a dix ou douze qui sont bonnes et où la discipline cellulaire est bien observée. Bien que ces prisons ne soient que correctionnelles et ne renferment, en conséquence, que des détenus condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous, c'est, à mon avis, déjà quelque chose que de savoir, par ce qu'on y observe, ce que produit sur la santé du corps et de l'esprit un emprisonnement individuel de cette durée. Ajoutez à cela que, parmi ces détenus condamnés à un an au plus d'emprisonnement, il y en a qui, par suite de dispositions, d'autorisations administratives, exceptionnelles, ont passé deux et trois ans en cellule; et que, parmi ces derniers enfin, il en est qui, après cette expérience de deux ou trois ans de séquestration cellulaire, ont demandé à faire dans cette condition les quinze, vingt, trente ans d'emprisonnement auxquels ils étaient condamnés.

Ceci posé, j'ai comparé (c'est comme cela, je crois, qu'il faut procéder) le chiffre de la mortalité et de la folie dans ces bonnes et réelles prisons cellulaires, avec le même chiffre dans les prisons de l'ancien mode, et j'ai trouvé que ce double chiffre est tout à fait à l'avantage des premières, c'est-à-dire qu'il y est beaucoup moindre. J'ai, à deux ou trois reprises, exposé devant l'Académie le résultat de ces comparaisons. J'étais sur le point de lui faire, pour la quatrième fois, une communication semblable, quand la révolution de Février m'a fait suspendre ces études; j'aurais extrait cette communication d'un troisième rapport adressé par moi au dernier ministre de la monarchie, notre honorable collègue M. Duchâtel. Dans ce rapport, je faisais de nouveau la comparaison du chiffre de la mortalité et de la folie constaté dans une double et dernière série de prisons anciennes de correction et de réclusion et de prisons cellulaires, et j'arrivais encore et toujours au même résultat. Ce résultat, je demande à

l'Académie la permission de le lui donner en deux lignes. Plus tard, si elle jugeait ce travail utile, je pourrais le lui exposer plus longuement. Je prends d'abord la mortalité.

Dans les maisons centrales de réclusion de Clermont (Oise), de Loos, d'Haguenau, d'Ensisheim, le chiffre moyen de la mortalité s'est montré de 7 pour 100 par an.

Dans les prisons cellulaires que j'ai eu occasion de visiter dans le même voyage, et entre autres dans celles de Rhetel et de Remiremont, il ne s'est pas même élevé jusqu'au chiffre ordinaire de la mortalité dans la vie libre chez les classes pauvres, chiffre qui, pour l'âge de 30 à 40 ans, est, au plus, de 2 pour 100.

Pour ce qui est de la folie, son chiffre, dans les maisons centrales de Clermont (Oise), de Loos, d'Haguenau, d'Ensisheim, a été de 15 pour 1000.

Dans les prisons cellulaires dont je viens de parler, il équivalait, quand je les ai visitées, à zéro, et il est, en général dans nos prisons de ce caractère, de 3 ou 4 au plus pour 1000.

C'est toujours, je le répète, le même résultat, le même fait, et, par conséquent, la même conclusion. Non, il n'est pas vrai de dire que l'emprisonnement individuel donne plus de morts et de fous que l'emprisonnement collectif; c'est le contraire qui est la vérité.

Je termine ici ce que j'avais à dire à l'Académie de l'important ouvrage de M. Ferrus. Œuvre d'un homme qui, dans des positions élevées, a consacré de longues années à l'étude des perversions et des perversités de l'intelligence, ce livre, malgré les erreurs que j'ai cru y voir, se recommande à l'attention de tous ceux qui, dans des conditions diverses, médecins, administrateurs, moralistes, s'occupent soit du point de vue de la théorie, soit, par suite de nécessités pratiques, des prisonniers et de l'emprisonnement.

A la suite de la lecture du rapport de M. Lélut, plusieurs membres de l'Académie présentent des observations.

M. Villermé.— Je demande si, en supposant que le système cellulaire ait bien réellement les inconvénients qu'on lui attribue, ces inconvénients ne seraient pas encore de beaucoup préférables, dans l'intérêt de la société et du condamné lui-même, à ceux qui résultent de l'application de l'autre système de détention. — M. Villermé pense, d'ailleurs, qu'on a exagéré les inconvénients du système cellulaire, et qu'il n'y a pas à hésiter pour la préférence qu'il convient de lui accorder, bien que, sous le rapport sanitaire, les avantages de ce système aient été exagérés.

M. Bérenger.— Rien ne justifie la classification adoptée par M. Ferrus, aux talents duquel je me plais à rendre un juste hommage. Comme l'a très-bien fait observer M. Lélut, si on fait des catégories intellectuelles parmi les détenus, c'est en sens inverse qu'elles devraient être établies, car c'est l'intelligence qui se révolte le plus contre la séquestration en cellules. En ce qui concerne les effets du système cellulaire, l'expérience a prononcé. Lorsqu'une commission de la chambre des pairs, quelque temps avant la révolution de Février, voulut s'en rendre compte, elle put se convaincre que les objections faites à ce système étaient vaines, que la mortalité encellules était moindre, et que le condamné avait tout à gagner à être ainsi détenu, sous le rapport de la moralité.

La vie en commun démoralise les détenus et produit les récidivistes. A cet égard, il faut remarquer que le chiffre officiel des récidives est inférieur au chiffre réel; car le premier de ces chiffres est relevé d'après le deuxième jugement, tandis qu'il y a près de vingt-cinq cas de récidive pour cent qui ne sont constatés qu'à l'arrivée du condamné dans la maison centrale où il est envoyé pour subir sa peine.

Or ces résultats n'ont rien d'étonnant, il suffit d'un détenu profondément vicieux et influent pour gâter tous les autres.

L'expérience a prononcé, ai-je dit, et cela sous nos yeux mêmes, à Paris, à la prison de la Roquette, avec des enfants dont l'imagination est plus vive, le moral plus délicat, dont le corps a le plus besoin de mouvement et d'exercice. On voit la santé de ces enfants non-seulement se maintenir, mais encore, s'ils sont malades ou épuisés, se rétablir. On voit leur moral se perfectionner, leurs facultés intellectuelles se développer à tel point qu'ils apprennent à lire et à écrire plus vite que ceux des écoles mutuelles.

Je crois l'expérience suffisante, complète. Il est urgent, selon moi, de propager

l'établissement du système cellulaire, et je crois qu'on ne saurait trop engager le Gouvernement à persévérer dans cette voie.

Il est certain, comme l'a dit M. Ferrus, que la nourriture des détenus n'est pas suffisante. Voici un fait qui peut faire juger de la vérité de cette assertion. Il a été constaté que pour compléter la quantité de pain nécessaire à l'alimentation des détenus dans nos diverses maisons centrales, il était vendu annuellement pour 300,000 fr. de pain à la cantine, et ce pain n'est pas d'une qualité supérieure à celui de la prison.

Quant au travail, il est urgent qu'il soit promptement rétabli dans toutes les maisons de détention. Après février, on s'est imaginé que celui des détenus pouvait nuire au travail des ouvriers libres et compromettre le taux des salaires. Mais on n'a pas réfléchi que ces détenus, distraction faite des malades et des infirmes, n'excédaient pas le nombre de 12,000, répandus sur toute la surface de la France, et que leur production, mise en regard de celle de 12,000,000 de travailleurs libres des deux sexes, demeurait presque inaperçue, comme cela a été démontré à la commission de la chambre des pairs qui s'est livrée sur ce point à une enquête concluante.

En second lieu, malgré la suppression du travail, il a fallu maintenir le silence entre les condamnés, et alors on a imaginé, pour diminuer un peu leur supplice, de les faire tourner en rond et par rangs dans les cours, à peu près comme des chapons dans une cage. L'imagination n'ayant plus la distraction salutaire du travail, les cas de folie sont devenus plus nombreux. On a constaté aussi une plus grande mortalité, et on s'est aperçu que presque tous les détenus prenaient une obésité malade.

M. Dunoyer— Il faut bien faire attention, quand on parle d'améliorer le régime alimentaire des prisonniers, de ne pas demander pour eux une nourriture meilleure que celle des classes pauvres.

M. Bérenger — Assurément, il y a cet inconvénient à craindre. Mais cependant, dès l'instant que le gouvernement garde un homme en prison, il est tenu par cela seul à le nourrir suffisamment.

M. Dupin — Il est très-louable que la science s'interpose entre le législateur et le condamné ; la philanthropie a son côté excellent. Mais il ne faut pas oublier que le devoir du législateur et de l'homme d'Etat est d'appliquer une peine, et que la meilleure prison, à ses yeux, est celle où on désire rester le moins quand on y est, et n'y point rentrer quand on en est sorti. Que si la maison de détention est un lieu où on est mieux logé, mieux chauffé, mieux blanchi, mieux nourri, mieux distrait que chez soi, la prison n'est plus une peine, mais un encouragement direct à la récidive. Quand le législateur a établi la peine de mort, il a voulu intimider le scélérat. On a réclamé contre la peine de mort et certes il n'est personne qui ne fût empressé d'en voter l'abolition absolue, si la société pouvait se trouver suffisamment protégée par d'autres peines. Dans cette vue, on a désiré introduire en France le système pénitentiaire et le confinement solitaire. Mais on a fait la guerre à la cellule comme on l'avait faite à la peine de mort. On a craint que les prisonniers ne s'ennuyassent : on a été à la recherche de distractions de toute espèce, et on a dépassé le but.

La science d'une part, la politique de l'autre, ont mal disposé l'opinion publique pour la cellule. Il faut réagir contre de pareilles tendances, qui auraient de funestes conséquences, car elles auraient successivement pour résultat d'énerver toutes les peines l'une après l'autre. Il ne faut pas trop écouter les écrivains politiques, car il est tout simple qu'ils ne redoutent pas les inconvénients de la détention en commun, et qu'ils craignent de préférence le système cellulaire, avec lequel la propagande est impossible. Il ne faut pas que la science ne pense qu'au condamné, et qu'elle oublie la société.

C'est ainsi qu'on ne doit pas se méprendre sur les réclamations relatives à la nourriture et aux autres conditions de l'existence en prison. Les maisons de détention sont, de nos jours, bien construites et bien aérées ; la nourriture est suffisante. Nous sommes bien loin du pain et de la paille d'autrefois, et soyez sûrs que s'il y avait quelque part la moindre analogie entre le présent et le passé, des plaintes positives se feraient jour autrement que par les théories vagues que vous entendez.

Il est certain que les prisonniers, si on le voulait, consommeraient davantage, tout comme les soldats et les invalides qui, quoique si maigrement traités, trouvent le moyen de vendre du pain, et qui néanmoins seraient bien capables de consommer 2 et 3 fr. par jour, si la République pouvait les leur donner. Ce qui manque à nos prisons, à notre régime des prisons,

c'est l'uniformité des mesures et des règlements, c'est l'égalité dans la vie intérieure, comme cela se pratique en Angleterre, où j'ai vu plusieurs prisons dans lesquelles la nourriture, le costume, le travail, le règlement sont les mêmes pour le baronnet qui a failli, que pour le dernier des manouvriers. En France, le prisonnier qui a des protecteurs et de l'argent est traité avec des douceurs inconnues aux autres ; on fait de nombreuses exceptions pour lui. Il est, en définitive, moins humilié, moins puni.

En résumé, je crois que la prison doit être une peine ; on n'a jamais prétendu que ce fût un moyen de longévité. Donnons le strict nécessaire pour la prison, et réservons notre tendresse pour les hôpitaux.

M. Gustave de Beaumont déclare partager les idées émises par M. Dupin, et renonce à la parole, qu'il avait demandée.